

Article 1 Champs d'application

(1) Toutes les livraisons, prestations de services et offres de BioTechUSA Kft. - Huszti út 60, 1033 Budapest, ci-après « BioTechUSA » - se font uniquement selon les présentes Conditions générales de vente et de livraison (CGV). Ces conditions font parties de tous les contrats que BioTechUSA conclut avec ses partenaires contractuels (ci-après « Client » ou « Partenaire ») concernant les livraisons ou les services qu'il propose. Si les dispositions du contrat spécifique conclu avec le Client diffèrent explicitement des dispositions des présentes CGV, les dispositions du contrat spécifique s'appliquent. Les dispositions des présentes CGV sont applicables à toutes les livraisons, prestations de services ou offres au Client, même si elles ne sont pas stipulées explicitement.

(2) Les CGV du Client ou d'un tiers ne sont pas applicables, même si dans des cas spécifiques BioTechUSA ne s'oppose pas explicitement à leur application. Même dans le cas où BioTechUSA évoque une lettre, une quelconque affirmation qui comprend des conditions commerciales du soumissionnaire ou d'un tiers ou y fait référence, ne signifie pas que BioTechUSA donne son accord à leur application.

(3) Les présentes CGV concernent les Partenaires qui, selon la législation en vigueur, ne sont pas considérés comme consommateurs.

Article 2 Offre et conclusion du contrat

(1) Les offres de BioTechUSA - qu'il s'agisse d'offre en ligne (e-boutique) ou en magasin - sont sans engagement et ne sont pas obligatoires (offre d'appel), à moins qu'elles ne soient rendues obligatoires.

(2) En cas de commande de produits ou de services déterminés, en ligne ou en magasin, par le Client, celui-ci fait une offre contraignante à BioTechUSA pour les produits et services inclus dans l'offre. En cas de commande en ligne, cela comprend les items placés dans le « panier » et envoyés à BioTechUSA. BioTechUSA accepte la commande du Partenaire par une déclaration d'acceptation distincte (qui n'est pas la même que la confirmation de la réception de la commande), lorsque le compte bancaire du Partenaire est débité par BioTechUSA, lorsque le Partenaire effectue le paiement d'une facture émise par BioTechUSA ou - si aucune des conditions ci-dessus n'est remplie - avec la livraison ou autre exécution des produits commandés ; ce n'est que dans ce cas qu'un contrat est formé entre BioTechUSA et son Partenaire, selon lequel BioTechUSA est tenu de livrer.

(3) Les relations juridiques entre BioTechUSA et le Partenaire sont exclusivement régies par le contrat de vente écrit, y compris les présentes Conditions générales de vente et de livraison. Les promesses verbales de BioTechUSA ne sont pas juridiquement contraignantes avant la conclusion du contrat.

(4) Les modifications et ajouts aux accords, y compris les présentes Conditions générales de vente et de livraison, doivent être faits par écrit pour être valables. La transmission par télécommunication, en particulier par fax ou par courrier électronique, est suffisante pour satisfaire aux exigences de formalité écrite.

(5) Les données de BioTechUSA concernant l'objet de la livraison (p. ex. poids, dimensions, ingrédients) sont approximatives, sauf si elles sont expressément garanties par BioTechUSA. BioTechUSA se réserve le droit de déroger à ces dispositions légales pour des raisons de réglementation ou d'amélioration technique/qualitative et qui n'affecte pas de manière significative l'objet du contrat conclu.

(6) BioTechUSA se réserve tous les droits de propriété ou d'auteur sur l'ensemble des données, informations et documents fournis avec ou en relation avec toutes ses offres. Le Partenaire ne peut pas les utiliser, ni en les divulguant à un tiers, ni en les rendant publics, ni en les utilisant lui-même ou par l'utilisation d'un tiers, ni en les reproduisant, sans l'autorisation écrite préalable de BioTechUSA, à moins qu'ils soient déjà publics au moment de la transmission. A la demande de BioTechUSA, le Partenaire les restituera dans leur intégrité et/ou les détruira ou en détruira les copies si les négociations n'aboutissent pas à la conclusion d'un contrat. Des exceptions sont faites pour le stockage des données fournies par voie électronique à des fins habituelles de protection des données. En cas de non-conclusion d'un contrat, le Partenaire traitera de manière confidentielle les données, informations et documents préalablement fournis.

Article 3 Prix et paiement

(1) Les prix indiqués par BioTechUSA en ligne (boutique en ligne) ou hors ligne (p.ex. liste de prix) s'appliquent à la livraison et au volume de livraison déterminés par BioTechUSA. Les services autres ou les prestations spéciales seront facturés séparément. Les prix sont en EURO, sauf accord contraire ou indication explicite, hors coûts de transport et autres frais ou charges publiques (notamment taxes [p. ex. TVA], droits de douane). Dans le cas de commande en ligne ou de commande pour laquelle les Parties n'ont pas

convenu des prix séparément et par écrit, BioTechUSA est contrainte à la livraison, les prix indiqués dans la boutique en ligne de BioTechUSA (<https://shop.biotechusa.com>, <https://scitecnutrition.com>) au moment de la conclusion du contrat conclu conformément à l'aliéna 2 (2) des présentes CGV s'appliquent.

(2) Si les prix ont été convenus sur la base des prix catalogue en vigueur de BioTechUSA au moment de la conclusion du contrat, ils sont valables pour une période de (3) mois à compter de la conclusion du contrat. Par la suite, BioTechUSA sera en droit de les modifier unilatéralement. Si BioTechUSA vend certains produits à un prix réduit (c.-à.-d. un prix modifié pour une période limitée), c'est à la discrétion de BioTechUSA de garantir le prix réduit à un Partenaire avec lequel un contrat de vente à long terme est en vigueur.

(3) Les montants facturés sont payables dans les (10) jours, sans aucune déduction, sauf accord écrit contraire des Parties. Le paiement est réputé effectué dès réception par BioTechUSA. Le paiement par chèque ou autre moyen de paiement de substitution est exclu ou possible uniquement en cas d'accord séparé. Si le Partenaire n'effectue pas le paiement dans les délais, le taux d'intérêt de retard que BioTechUSA peut exiger est, à compter de la date d'échéance, le taux d'intérêt de base actuel (à tout moment) fixé par la Banque Centrale Européenne et majoré de 9 %, mais au moins de 9 % par an, BioTechUSA restant en droit d'exiger des indemnités supplémentaires.

(4) BioTechUSA se réserve le droit de livrer contre remboursement ou paiement anticipé. Elle peut également modifier à cet égard unilatéralement les contrats existants, s'il existe des doutes légitimes quant à la capacité de paiement du Partenaire (p. ex. en cas de retard de paiement passé) ou de ses possibilités de paiement (p. ex. en cas de paiement en retard d'autres fournisseurs). Dans ce cas, d'autres garanties peuvent être exigées comme condition pour des livraisons ultérieures.

(4) Les demandes reconventionnelles du partenaire ne peuvent être compensées, ou la retenue de paiement en raison de telles réclamations n'est autorisée que si les demandes reconventionnelles ne sont pas contestées par BioTechUSA ou sont légalement établies.

Article 4 Livraison, délais de livraison

(1) La livraison s'effectue depuis le siège social de BioTechUSA ou de l'une de ses succursales (EXW).

(2) Les délais et dates indiqués par BioTechUSA sont approximatifs, à moins qu'un délai ou une date ne soit expressément promis ou convenu. Même en l'absence d'autres circonstances particulières, un écart de 18 jours sera considéré comme acceptable. Si BioTechUSA s'est engagée à livrer, les délais et dates de livraison correspondent à la remise des marchandises au transporteur, au transitaire ou à un tiers chargé de la livraison ou, si le Partenaire se charge du transport, à la réalisation des opérations préparatoires à la remise des marchandises au transporteur.

(3) BioTechUSA a le droit de modifier unilatéralement les délais de livraison et d'exécution ou les dates de livraison et d'exécution pour la période pendant laquelle le Partenaire ne remplit pas ses obligations contractuelles envers BioTechUSA, sans préjudice des autres droits du Partenaire en raison du retard.

(4) BioTechUSA ne sera en aucun cas responsable de l'impossibilité/l'incapacité de la livraison ou des retards de livraison s'ils sont dus à un cas de force majeure ou autre événement imprévisible au moment de la conclusion du contrat (tel que toute panne, difficultés d'approvisionnement en matériaux ou en énergie, retards de livraison, grèves, interdictions légales, pénurie de main d'oeuvre, d'énergie ou de matières premières, difficultés d'obtention des autorisations officielles nécessaires, mesures officielles ou livraison incomplète, incorrecte ou tardive par le transporteur), pour lesquels BioTechUSA n'a pas expressément et par écrit assumé la responsabilité. Dans le cas où de tels événements rendent nettement plus difficile ou impossible la livraison ou l'exécution de la commande, et que l'empêchement n'est pas de nature ou de durée temporaire, BioTechUSA aura le droit de résilier le contrat. En cas d'empêchements temporaires, les délais de livraison ou d'exécution seront prolongés ou reportés de la durée de l'empêchement et majorés d'un délai de redémarrage approprié.

(5) BioTechUSA a le droit de fractionner les livraisons si

a) la livraison fractionnée peut être utilisée aux fins contractuelles par le client,

b) la possibilité de livraison des autres marchandises commandées est assurée, et

c) cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires ou d'augmentation de coûts significatifs pour le client, ou si BioTechUSA - quelle que soit l'importance des coûts supplémentaires ou de l'augmentation de coûts - prend en charge ces coûts.

(6) si BioTechUSA retarde la livraison ou l'exécution, ou si la livraison ou l'exécution devient impossible pour quelque raison que ce soit, la responsabilité de BioTechUSA en matière de dommages et intérêts sera limitée conformément à l'Article 8 des présentes CGV.

Article 5 Lieu d'exécution, livraison, emballage, transfert des risques, réception

(1) Le lieu d'exécution de toutes les obligations du contrat est le siège social de BioTechUSA ou l'un de ses sites (EXW). L'organisation du transport et la prise en charge par BioTechUSA de ses frais vers un autre lieu ne modifie pas le lieu de l'exécution.

(2) Le mode de livraison et l'emballage sont à la discrétion de BioTechUSA, qu'elle exerce dans les limites du raisonnable.

(3) Le risque de dommage et les autres risques sont transférés au Partenaire lorsque BioTechUSA remet la marchandise au transporteur, au transitaire ou à un tiers désigné pour la livraison. Ceci s'applique également en cas de livraison fractionnée ou si BioTechUSA s'est engagée à fournir d'autres services (p. ex. le transport, son organisation ou la prise en charge de ses coûts). Si la livraison ou la remise est retardée en raison des circonstances causées par le Partenaire, le risque est transféré au Partenaire lorsque les marchandises sont prêtes à être livrées et que BioTechUSA en a informé le client, ou lorsque les Parties ont convenu d'une date de livraison précise.

(4) Les frais de stockage et autres frais de transport (p. ex. retour, renvoi de la marchandise en cas de rupture de contrat par le Partenaire) après la date de transfert des risques sont à la charge du Partenaire. Le même principe s'applique si des frais ont été encourus lors de la livraison et qu'ils sont imputables au comportement du Partenaire ou relèvent de sa responsabilité. Si le stockage a lieu à BioTechUSA, les frais de stockage s'élèvent à 0,25 % du montant de la facture des articles/marchandises transportés à entreposer dû par semaine, mais au moins 100 euros par semaine et par unité de

produit. BioTechUSA se réserve le droit d'appliquer et de justifier des frais de stockage autres ou plus élevés.

(5) BioTechUSA assurera l'envoi contre le vol, la casse, le transport, le feu et les dégâts des eaux ou autres risques assurables uniquement sur demande expresse et aux frais du client.

Article 6 Garanties, défauts matériels

(1) BioTechUSA n'est responsable de ses produits que si elle a expressément assumé des garanties de qualité distinctes (garantie) en rapport avec ceux-ci. La période de garantie est d'un an. Cette limitation ne s'applique pas aux exigences de garantie des vices cachés du Partenaire résultant d'une atteinte à la vie, à la santé ou à la sécurité physique ou d'une violation intentionnelle ou par négligence grave des obligations du Client ; dans de tels cas, les délais prévus par la loi, en particulier des limites de temps s'appliquent. Si la législation prévoit un délai plus long pour les entreprises de faire valoir leurs demandes de regression en cas de livraison au consommateur dans la chaîne d'exécution, elles sont également valables.

(2) Les marchandises livrées seront immédiatement inspectées par le Partenaire, dès que cela sera possible, soit par ses représentants, soit par des tiers désignés par lui. BioTechUSA n'acceptera une réclamation pour défaut ou exécution défectueuse que si le Partenaire en informe BioTechUSA par écrit sans tardé mais au plus tard dans les sept jours suivant la possibilité d'inspection susmentionnées. L'obligation d'inspection et de réclamation couvre en particulier la conformité des marchandises livrées avec la commande en terme de nature, de qualité et de quantité des marchandises dans les limites des tolérances commerciales. Le cas échéant, cette conformité est assurée par un échantillonnage. Pour les défauts qui ne sont pas immédiatement détectables (vices cachés), les règles de signalement des défauts s'appliquent de manière implicite à partir du moment où le Partenaire a découvert le défaut ou aurait dû le découvrir dans le cadre d'exercice normal de ses activités.

(3) Le Partenaire a approuvé l'exécution s'il ne remplit pas ses obligations d'inspection et de signalement décrites au paragraphe (2) ci-dessus. A la demande de BioTechUSA, les marchandises livrées faisant l'objet d'une réclamation lui seront retournées par le Partenaire à ses propres frais. En cas de défaut légitime, BioTechUSA remboursera les frais de transport les plus avantageux ; les frais ne seront pas remboursés si les

marchandises ne se trouvent pas au siège du client ou à l'endroit indiqué à BioTechUSA avant la livraison.

(4) En cas de défauts des marchandises livrées selon les règles ci-dessus, BioTechUSA a le droit, à son choix, à une première réparation ou à une nouvelle livraison gratuite. Si la réparation ou la nouvelle livraison échoue, c'est-à-dire qu'elle est impossible, inacceptable ou prendrait un temps disproportionné, le soumissionnaire a le droit de se rétracter du contrat ou de réduire le prix proportionnellement.

(5) Si le défaut est dû à des raisons imputables à BioTechUSA, le Partenaire peut exiger une indemnisation selon les conditions définies à l'Article 8. L'indemnisation et/ou le retrait sont exclues si le défaut n'entraîne qu'une diminution non significative de la valeur des marchandises.

(6) La garantie devient caduque si le client modifie les marchandises livrées lui-même ou par un tiers sans autorisation de BioTechUSA ou s'il ne manipule pas les marchandises conformément aux spécifications ou recommandations de BioTechUSA. Dans tous les cas, le Partenaire supportera les frais supplémentaires de dépannage dans de tels cas.

(7) La livraison d'articles d'occasion sur la base d'un accord ponctuel exclut toute responsabilité pour les défauts d'articles.

Article 7 Marques déposées

(1) BioTechUSA possède le droit exclusif d'utiliser les marquages associés aux produits et au nom de BioTechUSA.

(2) Le Partenaire notifiera immédiatement à BioTechUSA par écrit si de telles réclamations sont déposées contre elle en raison de la violation de ces droits.

Article 8 Responsabilité pour dommages et intérêts pour comportement fautif

(1) La responsabilité de BioTechUSA pour les dommages sur toute base juridique, en particulier en cas d'impossibilité, de retard, de livraison incomplète ou défectueuse, de

toute violation de contrat, de violation des obligations stipulées dans les accords contractuels et de comportement contraire à la loi (dans tous les cas : comportement fautif), sera déterminée exclusivement conformément au présent Article 8.

(2) BioTechUSA n'est pas responsable des comportements fautifs commis par lui-même ou par ses organes, ses représentants légaux, ses employés ou d'autres exécutants et autres assistants, sauf si leur auteur a agi intentionnellement ou par négligence grave, ou si le comportement fautif porte atteinte à une obligation élémentaire découlant d'un contrat, c'est-à-dire à une obligation qui est une condition essentielle à l'exécution du contrat et à laquelle le Partenaire pouvait avoir confiance.

(3) Si BioTechUSA est tenu de payer des dommages et intérêts conformément à l'article 8 paragraphe 2, cette responsabilité sera limitée aux dommages que BioTechUSA aurait pu prévoir comme conséquence éventuelle de la violation du contrat ou qu'il aurait pu prévoir dans le cadre de l'application du devoir de diligence raisonnable. Les dommages indirects ou consécutifs des défauts du produit ne peuvent être indemnisés que si ces dommages se produisent généralement lors de l'utilisation normale du produit.

(4) La responsabilité de BioTechUSA en cas de négligence simple pour les dommages matériels et tout dommage matériel supplémentaire en résultant sera dans tous les cas limitée à 25 % de la valeur du contrat. Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas si le Partenaire indique par écrit à BioTechUSA au moment de la commande que la valeur de la prestation est supérieure à la valeur contractuelle.

(5) Les exclusions et limitations mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux organes, représentants légaux, employés et autres assistants du Partenaire.

(6) Les limitations de responsabilité ci-dessus ne s'appliquent pas si le comportement fautif entraîne une atteinte à la vie ou à l'intégrité physique. Les réglementations obligatoires sur la responsabilité du fait des produits ne sont pas affectées par cette restriction.

Article 9 Préservation du droit de propriété

(1) Les marchandises livrées restent la propriété de BioTechUSA jusqu'au paiement intégral du prix d'achat. Le Partenaire est toutefois autorisé à revendre les marchandises dans le

cadre de son activité générale. Si le Partenaire a des créances vis-à-vis de tiers résultant de la revente de la marchandise ou d'autres motifs juridiques liés à la marchandise (p. ex. assurance, acte illégal), il les cède dès maintenant à BioTechUSA qui accepte la cession et autorise le Partenaire - jusqu'à révocation - à les faire valoir à l'égard de BioTechUSA.

(2) La mise en gage de la marchandise ou sa cession à titre de garantie en faveur d'un tiers avant le transfert de propriété de BioTechUSA est interdit sans le consentement de BioTechUSA. Si un tiers saisit ou met en gage la marchandise, le Partenaire en informe immédiatement BioTechUSA ou indique immédiatement au tiers que l'objet de la saisie/du gage n'est pas sa propriété.

Article 10 Vente sur la plateforme Amazon/Allegro

Si le Partenaire souhaite revendre les marchandises sur une online plateforme Amazon, <https://allegro.cz>, <https://allegro.hu>, <https://allegro.sk> accessible et disponible dans n'importe quel pays situé géographiquement en Europe (exception : Royaume-Uni et Turquie), le Partenaire devra payer une contribution marketing Amazon/Allegro (AMC) à BioTechUSA, sous réserve de l'accord préalable de BioTechUSA. Le montant de l'AMC avec le Partenaire BioTechUSA s'élève à 24,2 % de son chiffre d'affaires mensuel, mais pas moins de 15000 euros par mois. L'AMC est due à la fin de chaque mois civil et payable au plus tard le quinzième jour du mois suivant le mois de référence. Les dispositions de l'article 9 s'appliquent également aux créances AMC ouvertes.

Article 10 Dispositions finales

(1) En cas de litiges entre le Partenaire et BioTechUSA, les tribunaux du lieu du siège social de BioTechUSA sont compétents.

(2) La relation commerciale entre BioTechUSA et le Partenaire est exclusivement régie par le droit hongrois.

(3) Si le contrat entre les parties ou les présentes conditions générales de vente et de livraison (CGV) contiennent des lacunes, cela n'affecte pas les autres réglementations et les dispositions légales en vigueur dont les parties contractantes auraient convenu sur la base des objectifs économiques du contrat et des objectifs des conditions générales

de livraison s'appliqueront pour combler les lacunes, s'ils avaient eu connaissance de la lacune.

Article 11 Remarques

Le Partenaire comprend que BioTechUSA stocke des données issues de la relation contractuelle à des fins de traitement des données et qu'elle se réserve le droit de les transmettre à des tiers si cela s'avère nécessaire pour l'exécution du contrat.